

FOCUS



Par Bruno De Moura Fernandes,
Économiste pour la France,
l'Amérique du Nord & le Royaume-Uni
basé à Paris, France

Défaillances d'entreprises en France : les TPE au creux de la vague

Au cours des quatre premiers mois de l'année, les défaillances d'entreprises ont augmenté de 0,8% en France. Dans le détail, après deux premiers mois de forte hausse, en raison notamment des répercussions du mouvement des gilets jaunes, les défaillances ont reflué en mars et en avril. Toutefois, Coface anticipe que le nombre de défaillances augmentera de +1,7% sur l'ensemble de l'année 2019, dans un contexte de croissance économique résiliente mais pénalisée, à la fois, par un environnement international moins favorable (croissance moins dynamique des principaux partenaires, protectionnisme accru), et par d'importantes contraintes d'offre (taux d'utilisation des capacités de production et difficultés de recrutement au plus haut depuis 2007). Les principaux secteurs pourvoyeurs de défaillances, à l'exception notable de la construction et de l'industrie agroalimentaire, ont continué d'enregistrer une détérioration de leur situation en ce début d'année. En dépit des mesures gouvernementales visant à accroître leur pouvoir d'achat, les secteurs dépendant de la consommation des ménages ont ainsi recensé davantage de défaillances, à l'image des services aux particuliers, de l'automobile et des commerces non spécialisés.

Sans surprise, les très petites entreprises (TPE) sont les premières affectées par le ralentissement de la croissance : la hausse des défaillances est exclusivement imputable à celles réalisant moins de 250 000 euros de chiffres d'affaires. Les anticipations d'activité déclinante dans les TPE se reflètent dans l'augmentation de leurs demandes de crédit de trésorerie et la baisse de celles de crédit d'investissement. Par conséquent, le coût financier moyen des défaillances est resté sur une tendance décroissante. Par ailleurs, l'Île-de-France a été particulièrement affectée en ce début d'année, contribuant à l'essentiel de la progression des défaillances.

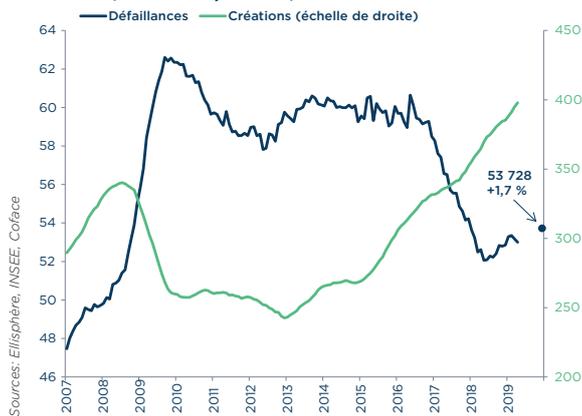
Un début d'année en deux phases

A fin avril 2019, 53 000 défaillances d'entreprises avaient été recensées sur un an (**Graphique 1**). La tendance à la hausse des défaillances, notée depuis le mois de mai 2018, quand 52 063 défaillances avaient été enregistrées au cours des 12 mois précédents, s'est confirmée en début d'année 2019.

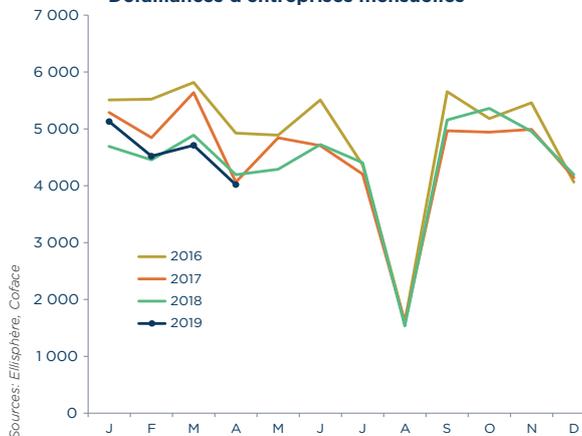
Toutefois, deux périodes sont à distinguer en ce début d'année. D'une part, dans un contexte économique peu porteur, marqué par la poursuite du mouvement des gilets jaunes, les défaillances ont fortement progressé

au mois de janvier (+9,3% par rapport à janvier 2018) et, dans une moindre mesure, en février (+1,4%). A l'inverse, les mois de mars et d'avril ont été bien meilleurs qu'en 2018 (**Graphique 2**), avec des baisses d'environ 4%, signe de la résilience de l'économie française, et la mobilisation décroissante des « gilets jaunes ». En dépit de cette éclaircie, les défaillances ont progressé de 0,8% par rapport à la même période l'an dernier, confirmant la tendance des troisième et quatrième trimestres 2018 (+3,1% à chaque période), après huit trimestres consécutifs de baisse.

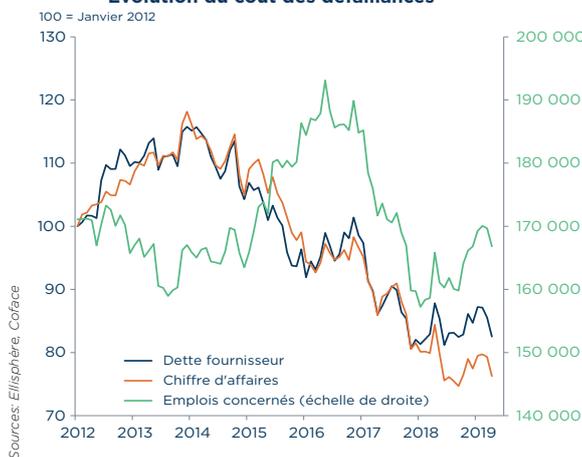
GRAPHIQUE 1
Défaillances et créations d'entreprises
(en milliers, annuel)



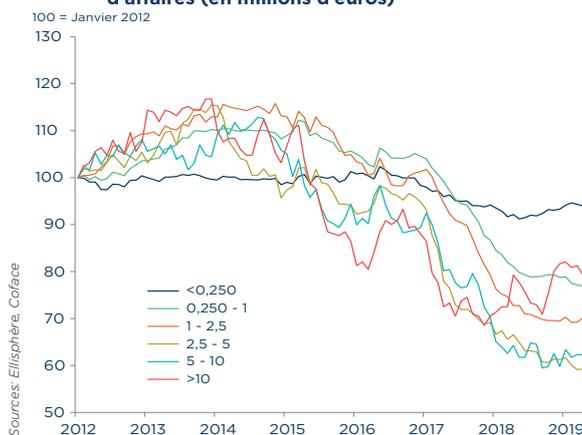
GRAPHIQUE 2
Défaillances d'entreprises mensuelles



GRAPHIQUE 3
Évolution du coût des défaillances



GRAPHIQUE 4
Évolution des défaillances par tranche de chiffre d'affaires (en millions d'euros)



L'âge moyen d'une entreprise défaillante est resté stable depuis le deuxième trimestre 2017, autour de 81 mois, après une période de constante progression depuis 2011 (68,8 mois), en lien avec la longue période de croissance ininterrompue de l'activité.

Par ailleurs, 137 571 entreprises – hors autoentrepreneurs – ont été créées au cours des quatre premiers mois de l'année, soit une hausse de 10% par rapport à la même période en 2018. En incluant les micro-entrepreneurs, la dynamique est encore plus notable : 265 827 créations entre janvier et avril, en progression de 19,5%. Cette remarquable démographie depuis 2013 (**Graphique 1**) devrait commencer à se répercuter négativement dans l'évolution des défaillances, dans la mesure où seulement une entreprise sur deux est toujours active cinq ans après sa création.

Les TPE étant les principales exposées, le coût financier des défaillances s'est réduit

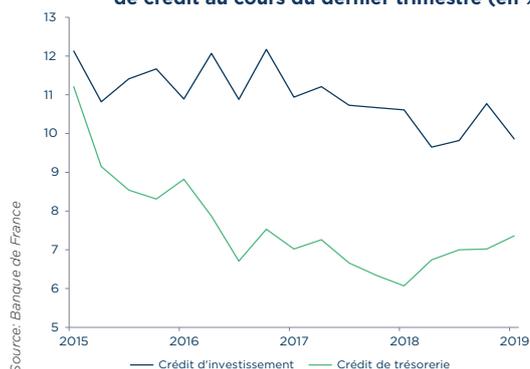
Le coût financier des défaillances, mesuré par l'encours des dettes fournisseurs non remboursées, a diminué sur un an à fin avril 2019 : -6% pour un total de 3,2 milliards EUR (**Graphique 3**). Le coût financier moyen d'une défaillance s'est donc réduit au cours des 12 derniers mois (60 300 EUR contre 64 600 EUR entre mai 2017 et avril 2018).

Dans le même temps, le chiffre d'affaires moyen des entreprises défaillantes s'est également contracté (304 600 EUR, soit -10% sur un an). La baisse du coût financier des défaillances malgré l'augmentation de leur fréquence s'explique par le fait que les très petites entreprises sont les plus affectées. Celles réalisant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 250 000 EUR (83% des défaillances) ont enregistré une augmentation de leur nombre de défaillances de 2% sur un an. À l'inverse, toutes les autres catégories d'entreprises ont continué de voir leurs défaillances baisser (**Graphique 4**) - à l'exception toute relative de celles réalisant plus de 10 millions EUR de chiffre d'affaires dont le nombre est resté inchangé (199 défaillances recensées entre mai 2018 et avril 2019).

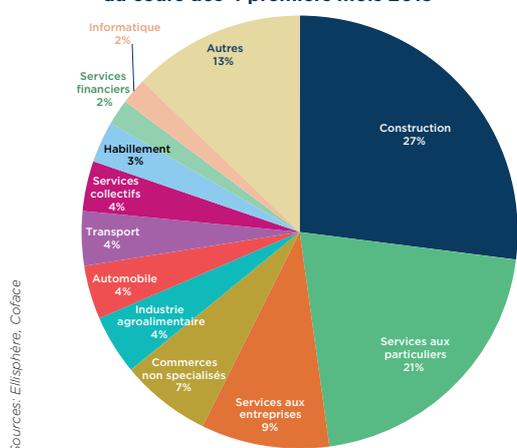
Cette dégradation de la situation des TPE est en ligne avec l'évolution de leurs types de demandes de crédit. Aussi, signe d'une anticipation d'une baisse (ou d'une moindre progression) de leur chiffre d'affaires, les demandes de crédit de trésorerie des TPE sont-elles reparties à la hausse après avoir atteint un minimum au premier trimestre 2018 (**Graphique 5**). À l'inverse, la part de TPE ayant réalisé une demande de crédit d'investissement est moins importante qu'au cours des dernières années, corroborant ainsi leurs anticipations de ralentissement de l'activité¹.

Paradoxalement, le coût des défaillances calculé en termes d'emplois affectés a légèrement progressé (+0,6%) : 166 800 emplois ont été concernés par les défaillances entre mai 2018 et avril 2019, contre 165 800 un an auparavant. Cette évolution, en contradiction apparente avec le coût financier, est principalement imputable aux nombreuses défaillances d'entreprises de sécurité privée, dont les effectifs sont particulièrement fournis et le chiffre d'affaires limité.

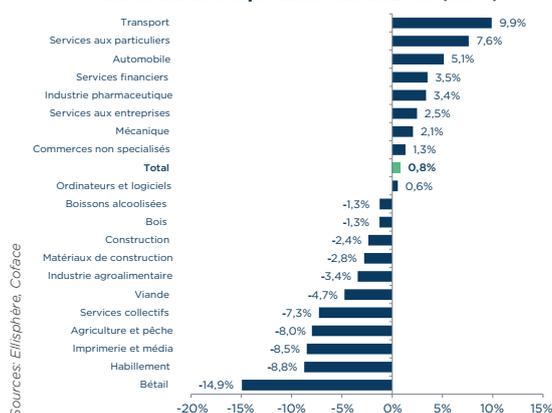
GRAPHIQUE 5
Part des TPE ayant réalisé une demande de crédit au cours du dernier trimestre (en %)



GRAPHIQUE 6
Répartition des défaillances par secteur au cours des 4 premiers mois 2019



GRAPHIQUE 7
Croissance annuelle des défaillances par secteur au cours des 4 premiers mois 2019 (en %)



Dans le détail, le début d'année 2019 a été marqué par la défaillance de la société ARJOWIGGINS, dont quatre des filiales figurent parmi les huit principales défaillances en termes de chiffre d'affaires : ARJOWIGGINS Papiers Couchés (222 millions EUR de CA), ARJOWIGGINS Le Bourray (93 millions EUR), ARJOWIGGINS Security (85 millions EUR) et GREENFIELD (60 millions EUR). La défaillance de la société s'inscrit dans un contexte difficile pour la production de papier d'impression et d'écriture, suite à la forte hausse des cours de la pâte à papier en 2018 (+30%), et des perspectives dégradées en raison de l'essor des technologies numériques, qui réduit le recours aux journaux, magazines et courrier physiques. La défaillance du livreur de produits surgelés TROUPARGEL (241 millions EUR de CA) est aussi à

noter en ce début d'année, au même titre que celles du fabricant de pièces automobiles LA FONDERIE DU POITOU FONTE (92 millions EUR de CA), spécialisé dans la filière en difficulté du diesel, du fabricant de vêtements de luxe SONIA RYKIEL (84 millions EUR) et de l'enseigne de prêt-à-porter NEW LOOK (67 millions EUR), dans un secteur affecté par l'essor du e-commerce et la baisse conséquente des ventes de vêtement dans les magasins physiques.

Poursuite de la hausse des défaillances dans tous les principaux secteurs, à l'exception notable de la construction

Au cours des quatre premiers mois de l'année, les principaux secteurs pourvoyeurs de défaillances ont suivi des tendances hétérogènes. D'une part, la construction, qui concentre plus du quart des défaillances totales (Graphique 6), a enregistré un reflux du nombre de défaillances. Si le nombre de défaillances a stagné dans les segments de la construction de maisons et d'autres bâtiments (en lien avec la baisse de 8,5% des permis de construire au premier trimestre 2019), les segments des travaux d'installation électrique et de gros œuvre ont été dynamiques. L'autre secteur ayant recensé moins de défaillances qu'en 2018 est l'industrie agroalimentaire (Graphique 7), grâce à la baisse des cours des céréales en ce début d'année, qui a permis d'atténuer la pression sur les coûts des boulangers et pâtisseries.

Effet limité des « gilets jaunes » sur les défaillances

L'effet du mouvement des « gilets jaunes » semble avoir été faible sur les défaillances, à la lumière des données des quatre premiers mois de l'année : toutes les activités susceptibles d'être affectées ont enregistré des meilleures performances qu'au second semestre 2018 (à l'exception de la coiffure). Toutefois, ces données globalement positives sur ce début d'année s'expliquent par l'atténuation des difficultés en mars et en avril, après deux premiers mois marqués par une forte hausse des défaillances dans tous ces secteurs. Le nombre de défaillances dans le commerce, principal secteur exposé aux perturbations, avait ainsi progressé de 7% sur le segment de gros (interentreprises) et de 6% dans le commerce de détail, par rapport à janvier et février 2018, avant de finalement afficher une relative stabilité sur l'ensemble des quatre premiers mois de l'année. Le constat est similaire dans le secteur de la restauration traditionnelle. Si l'impact en termes de défaillances sur le tourisme reste difficile à estimer en raison du faible nombre d'observations, il semble avoir été limité avec 112 défaillances d'hôtels, soit quatre de plus qu'un an auparavant. Aussi, les répercussions sur l'ensemble de l'économie en termes de défaillances semblent-elles avoir été de faible ampleur et circonscrites aux deux premiers mois de l'année, malgré la poursuite du mouvement. En dépit de l'atténuation de l'impact, les mesures d'accompagnement des commerçants touchés par le mouvement, annoncées par le gouvernement en novembre dernier, ont été prolongées jusqu'à fin mai (mesures fiscales en matière de délai de paiement), voire fin juin (étalement des échéances sociales).

TABLEAU 1
Défaillances dans les secteurs exposés aux répercussions liées au mouvement des « gilets jaunes »

	Nombre	Évolution en glissement annuel		
		janvier-avril 2019	janvier-avril 2019	janvier-février 2019
Commerce de détail	2 419	-1,6%	6,0%	-1,0%
Commerce de gros	869	1,8%	7,1%	-0,8%
Restauration	1 951	3,6%	10,5%	7,7%
dont rapide	818	12,7%	17,9%	20,7%
dont traditionnelle	1 133	-2,1%	5,5%	0,6%
Débits de boisson	431	3,4%	8,5%	6,3%
Hôtels	112	3,7%	12,1%	-38,1%
Coiffure	390	20,0%	35,5%	4,8%
Soins de beauté	150	-2,0%	11,7%	9,6%
Tous secteurs	18 376	0,8%	5,5%	3,1%

2 - Au-delà du ralentissement de la consommation des ménages, cette diminution des immatriculations s'expliquait également par d'autres facteurs spécifiques au secteur, comme la mise en œuvre de nouvelles normes anti-pollution.

3 - Toutefois, la forte progression des défaillances de chauffeurs de taxi au cours des dernières années s'explique en partie par la multiplication du nombre de chauffeurs VTC, qui entraîne mécaniquement davantage d'entreprises dans la filière et in fine de procédures de défaillances.

D'autre part, le nombre de défaillances a continué d'augmenter dans les autres principaux secteurs, en dépit de l'entrée en vigueur de mesures visant à accroître le pouvoir d'achat des ménages pour un total de 17 milliards EUR. Les services aux particuliers et, dans une moindre mesure, la distribution (commerces non spécialisés), ont été affectés – en janvier et en février – par la poursuite du mouvement des « gilets jaunes » (voir Encadré, p. 3) et par le faible niveau de confiance des ménages (5 points en-dessous de sa moyenne de long terme, sur le début d'année). Ce dernier facteur, matérialisé par une faible propension à faire des achats importants, a également pénalisé le secteur automobile, dont les immatriculations ont diminué de 0,3% au cours des quatre premiers mois 2019, après avoir chuté de 7%² sur les quatre derniers mois de 2018. Par ailleurs, les défaillances ont continué de fortement progresser dans le transport. Cette hausse est imputable au transport routier de fret (+10%) et aux chauffeurs de taxis (+21%³).

Défaillances tirées à la hausse par l'Île-de-France

Sans surprise, plus de la moitié des régions ont enregistré une hausse des défaillances d'entreprises au cours des quatre premiers mois de 2019 (Graphique 8). Cependant, l'Île-de-France, principale région pourvoyeuse de défaillances (une sur cinq), explique à elle seule l'essentiel de la progression des défaillances au niveau national⁴. Les difficultés recensées en Île-de-France sont principalement imputables à trois secteurs : les commerces non spécialisés (+12%), les transports (+19% ; transport routier de fret, taxis) et les services aux particuliers (+12% ; auto-écoles, restauration rapide, bars, coiffure, soins de beauté). Si ces secteurs ont également enregistré des performances en demi-teinte au niveau national, les hausses de défaillances ont été plus marquées dans la région. Si bien que les défaillances ont augmenté de 4% tous secteurs confondus alors même que le principal secteur pourvoyeur, la construction, a enregistré moins de défaillances qu'un an auparavant en Île-de-France (-1,1%).

Poursuite de la hausse défaillances d'entreprises pour le reste de l'année

Selon le modèle de prévision de Coface, le nombre de défaillances d'entreprises devrait progresser de 1,7% sur l'ensemble de l'année 2019. Au total, 53 728 défaillances devraient être recensées sur l'ensemble l'année (Graphique 1) :

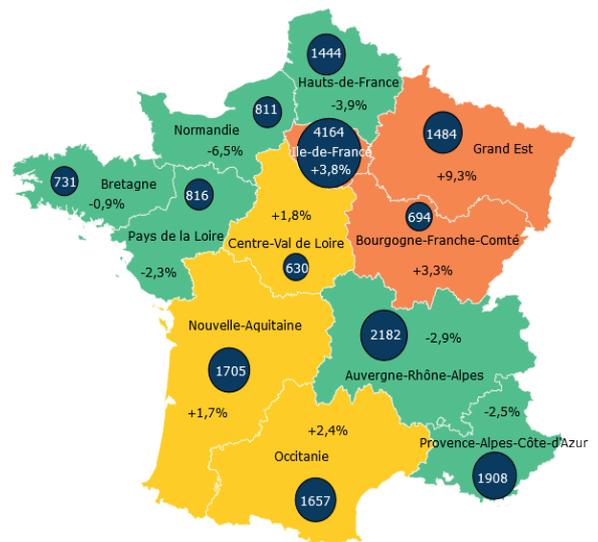
$$Def_{t,6} = -404,2 PIB_{t-2} + 0,36 Def_{t-1} - 171,5 ConfConstruction_{t-1} + \epsilon$$

(0,03) (0,02) (0,01)

La hausse du nombre de défaillances en 2019 est imputable à l'ensemble des variables du modèle⁵. Selon la prévision de Coface, la croissance du PIB ralentira en 2019, de 1,6% à 1,4%, bridée à la fois par un environnement international moins porteur (ralentissement des principaux partenaires, protectionnisme accru) et par la persistance de contraintes d'offres dans l'économie française (capacités de production et main d'œuvre). En outre, l'indice de confiance dans la construction devrait continuer de reculer d'ici la fin de l'année, dans le contexte du retournement de cycle du secteur initié déjà en 2018.

GRAPHIQUE 8

Carte de France des défaillances au cours des 4 premiers mois 2019 (croissance annuelle et nombre)



● Taille = Nombre	■ de 0 à + 3 %
■ Inférieur à 0 %	■ Supérieur à + 3 %

Sources : Ellisphère, Coface

RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce document de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>

4 - 153 défaillances supplémentaires ont été recensées en Île-de-France sur la période, contre 149 sur l'ensemble du territoire.

5 - La variable « évolution de l'indice de confiance dans le secteur de la construction au trimestre précédent » est significative dans un intervalle de confiance de 99%. De la même façon, la variable « croissance du PIB deux trimestres auparavant » et « évolution des défaillances au trimestre précédent » sont respectivement significatives dans un intervalle de confiance de 97% et 98%. Aussi le modèle de prévision est-il significatif dans l'intervalle de confiance standard de 95%.